
Séance du 17 janvier 2018

Date de la convocation

11.01.2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Hornoy le Bourg, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur James FROIDURE, Maire.

Date de l'affichage du

Compte-rendu de la séance :

Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

FROIDURE James	BOULONGNE Bernadette	BECQUET Christiane
SINOQUET Céline (19h17)	LEFEVRE Gérard	DOINEL Richard (19h22)
PASCHAL Benoit	RUELLE Hervé (19h29)	
SANGNIER Bertille	ROUX Alain	
DEMAREST Vincent	POUHAER Marie (19h38)	

A 19H22, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Absents excusés : Laura DESCAMPS, Carole ROUX, Maryline CUVILLIERS et Sandrine BRIANCHON

Absents non excusés : Samuel LEULLIER, Xavier HATTE et Davy ROMAIN

Madame Laura DESCAMPS a donné pouvoir à Monsieur James FROIDURE.

Madame Carole ROUX a donné pouvoir à Monsieur Alain ROUX.

Madame Maryline CUVILLIERS a donné pouvoir à Monsieur Gérard LEFEVRE.

Monsieur Alain ROUX a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|------------|---|
| N° 2018/01 | 1. Appel d'offre : extension bâtiment communal |
| N° 2018/02 | 2. Rue Neuve : Travaux d'aménagement |
| N° 2018/03 | 3. Rue du Loup : - Effacement des réseaux électriques |
| N° 2018/04 | - Eclairage publique |
| N° 2018/05 | 4. Subvention DETR 2018 |
| N° 2018/06 | 5. Droit de place |
| N° 2018/07 | 6. Convention avec auto-entrepreneur |
| N° 2018/08 | 7. Convention avec la fourrière |
| N° 2018/09 | 8. Vente de bois |
| N° 2018/10 | 9. Embellissement des transformateurs |
| | 10. Achat de véhicules électriques |
| N° 2018/11 | 11. Remboursement d'assurance |
| | Questions diverses |

Monsieur le Maire demande l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- Vente de la maison communale à Orival - n° 2018 - 12
- Réfection des chapelles à Orival - n° 2018 - 13

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 25.10.2017 à Vincent DEMAREST, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1 – APPEL D'OFFRE: EXTENSION BATIMENT COMMUNAL N°2018/01

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la procédure d'appel d'offre en 5 lots, lancée le 30.11.2017 pour l'extension d'un bâtiment à usage d'entrepôt communal. La Commission d'Appel d'Offre qui s'est réunie le 03.01.2018 a analysé l'ensemble des dossiers reçus.

7 entreprises ont répondu ; soit DELAMOTTE RAMEAU – JPL GC – SAS HOMEAGA – THIBAUT ET FILS – CMB – BRUGOT XAVIER et l'entreprise BERTHE FRERES.

Parmi ces entreprises, quatre étaient recevables, ayant des tarifs compris entre 114 032.93€ HT et 138 800 € HT.

Néanmoins, les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, n'ont pas été respectés. Les prix énoncés par les entreprises s'avéraient au-delà de 10% du montant fixé (70 000 € HT). Il a donc été conclu à un appel d'offre infructueux.

Monsieur le Maire propose d'effectuer un appel offre plus simplifié.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2 – RUE NEUVE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT- N°2018/02

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le panneau « sens interdit » a été mis en place et que le terrain de Monsieur Lemaroy a été acquis. Le but étant d'aménager un espace afin que les véhicules puissent effectuer un demi-tour. Le montant de ces travaux d'aménagement s'élève à 2 963 € HT de macadam et 8 156.65 € HT de travaux d'aménagement.

La CC2SO participerait au financement de ces travaux à hauteur de 50%.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CC2SO.

3 – RUE DU LOUP : - EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES - N°2018/03

Monsieur le Maire expose le projet. L'effacement des réseaux est programmé en 3 phases :

Phase 1 : tronçons avec réseau existant fils nus :

Le coût des travaux s'élève à 30 100.00 € TTC dont 10 113.60 € HT à la charge de la commune (soit 40%)

Phase 2 : tronçons avec réseau existant en isolé torsadé :

Le coût des travaux s'élève à 159 887.50 € TTC dont 73 868.87€ HT à la charge de la commune (soit 55%)

Phase 3 : communication électronique :

Le coût des travaux s'élève à 56 625.00 € TTC dont 28 539.00 € HT à la charge de la commune (soit 60%)

- ECLAIRAGE PUBLIQUE - N°2018/04

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce projet d'éclairage public d'un montant de 97 811.00 € TTC et indique qu'une convention avec la FDE 80 devra être signée pour la maîtrise d'ouvrage.

Le montant pris en charge par la FDE 80 serait de 16 726.00 € TTC et la contribution de la commune serait de 81 085.00 € TTC (dont 16045.00€ récupérable au FCTVA).

Monsieur le Maire indique que 23 candélabres seront posés rue du Loup.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet d'effacement des réseaux électriques
- D'adopter le projet de la FDE 80, éclairage public estimé à 97 811€ TTC,
- De solliciter la FDE 80 en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux, sous mandat de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux,
- D'inscrire au budget la totalité de l'opération, TVA comprise et de solliciter les fonds de concours de la FDE 80 d'un montant de 16 726,00€

4. – SUBVENTION DETR 2018- N°2018/05

Monsieur le Maire présente les dotations auxquelles la commune pourrait prétendre, en fonction des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire propose de demander des subventions au titre de la DETR 2018 pour les travaux suivants :

- Réfection des murs et contrefort de l'Eglise d'Hornoy
- Réfection de la toiture de l'Eglise d'Orival
- Réfection de la toiture de l'Eglise de Tronchoy

Le conseil municipal adopte ce projet qui lui est présenté, et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

5 – DROIT DE PLACE- N°2018/06

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'une demande de la société «outillage St Etienne». En effet, cette société souhaiterait que le conseil municipal étudie à la baisse les tarifs du droit de place.

Après réflexion, le conseil municipal décide de diminuer le montant du droit de place à 100 € pour les commerçants ambulants, révisable tous les cinq ans.

6 – CONVENTION AVEC AUTO-ENTREPRENEUR - N°2018/07

Suite à la réception d'un courrier de Madame Corroyer, professeur de fitness à Hornoy, Monsieur le Maire informe le conseil que celle-ci souhaiterait une révision du tarif de location de salle.

Madame Corroyer paye actuellement 800 € pour 10 mois de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de 400 € pour 10 mois de location à compter de l'année 2017 / 218. Un titre sera effectué annuellement.

7 – CONVENTION AVEC LA FOURRIERE - N°2018/08

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention obligatoire est passée avec la fourrière de Oisemont. Celle-ci est à renouveler chaque année. Ainsi pour 2018, le montant est de : 0.80 € X 1 690 habitants soit 1 352.00€.

Le conseil municipal, donne son accord à l'unanimité.

8 – Vente de bois - N°2018/09

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Demarest. Celui-ci rappelle que deux précédentes ventes de bois ont été effectuées auparavant. Le cas se présente à nouveau au sein de la commune. En effet suite à l'entretien des différentes propriétés de la commune, 65 stères de bois ont été coupés et enstérés. Ils sont donc disponibles à la vente.

Monsieur Demarest indique qu'il serait intéressant de distribuer des flyers dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Le prix est de 25 € le stère avec un minimum de 2 stères à venir chercher sur place.

Un tirage au sort sera effectué selon les demandes.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

9 – Embellissement des transformateurs - N°2018/10

Après réception des nouvelles maquettes de Monsieur Pierard pour l'embellissement des transformateurs, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces nouvelles propositions, celles-ci seront transmises à la FDE pour validation.

10 – ACHAT DE VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la FDE 80 mène un projet sur l'acquisition de véhicules électriques, subventionné à hauteur de 70 % par l'ADEM.

Il propose de se renseigner sur ce type de projet pour éventuellement remplacer le Citroën C15 par un utilitaire.

Monsieur Doinel précise que la location de la batterie du véhicule est à payer chaque mois en supplément de l'achat du véhicule.

11 – REMBOURSEMENT D'ASSURANCE N°2018/11

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les assurances MMA ont versé la somme de 452.40 € et 973.20 € pour le sinistre de la mairie de Boisrault en 2016.

Le conseil municipal, donne son accord à l'unanimité.

12 – VENTE DE LA MAISON COMMUNALE A ORIVAL N°2018/12

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une estimation de la maison par maître Gay a été effectuée.

Après réflexion, le conseil municipal à l'unanimité propose le montant de 30 000 € pour la vente de cette maison.

13 – REFECTION DES CHAPELLES A ORIVAL N°2018/13

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Demarest. Trois devis ont été reçus en mairie dont un non conforme à la demande initiale.

Un premier devis provient de l'entreprise Adolphe, pour un montant de 17 832 € TTC HT et le second transmis par l'entreprise Denis pour un montant de 12 812 € TTC. Les prestations sont équivalentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise Denis pour effectuer les travaux.

Le financement sera de 33 % par le CCAS d'Orival et 67 % par la Commune.

– QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Demarest informe le conseil qu'une réunion est programmée le 18.01.2018 pour le recueil des observations des propriétaires de tombes non entretenues. Des devis seront effectués afin de connaître le prix des démolitions pour les tombes non reprises par les familles.

Monsieur Demarest aimerait avoir un état des lieux des terres appartenant à la commune et aux CCAS.

Monsieur Demarest souhaiterait être informé de chaque décès dans la commune.

De plus, celui-ci souligne un problème de communication au sein de la commune, et propose de trouver une personne en emploi civique afin de gérer la communication.

Madame Sangnier s'inquiète du devenir du repas des aînés au sein de Selincourt. Les moyens financiers ne permettent plus de couvrir l'intégralité du repas au vu du nombre important de personnes inscrites. L'assemblée suggère d'intégrer les personnes de Selincourt au CCAS d'Hornoy.

Madame Boulongne souhaiterait connaître l'avancement des travaux concernant la montée de l'Eglise de Boisrault. Monsieur Demarest indique qu'un délai ne peut être donné.

Madame Boulongne informe l'assemblée qu'il est nécessaire de commander deux bacs réfrigérés pour le transport des aliments frais lors de la banque alimentaire.

Les questions étant épuisées

La séance est levée 21h40